

Le cdH a voulu ouvrir la RTBF à un partenaire privé, le PS a calé

En proposant un modèle où des missions de service public seraient imposées au privé.

MARTIN BUXANT
JEAN-FRANÇOIS SACRÉ

On est parfois surpris de ce qu'on retrouve dans les vieux cartons. En 2014, lors de la formation du gouvernement de la Communauté française avec le PS, le président du cdH a proposé d'ouvrir la RTBF, le service audiovisuel public, à un opérateur privé. L'idée, défendue par le président du cdH Benoît Lutgen à l'époque et confirmée à L'Echo, était non pas une privatisation de la RTBF, mais un modèle

hybride – appelé «concession publique» – via lequel un opérateur privé prendrait en main les commandes de la RTBF durant un temps déterminé. Le terme de 20 ans était évoqué. Des missions de service public (information, culture...) seraient définies par les autorités de tutelle francophones

et imposées à l'opérateur privé. Celui-ci serait ensuite rémunéré pour exercer ces missions publiques. «L'idée n'était certainement pas de nuire à la qualité du service public ni aux émissions», commente un expert.

Dans le collimateur, entre autres, la dotation publique de la RTBF, soit quelque 240 millions d'euros par an. Les tenants de ce modèle estimaient à l'époque que les missions de service public seraient facturées entre 35 et 40 millions d'euros par le privé, ce qui permettrait d'économiser quasiment 200 millions d'euros. D'autres raisons, comme la dynamisation de la gestion immobilière, étaient à l'époque avancées par les centristes pour plaider la cause de ce modèle. En 2014, les discussions calèrent sur un non

catégorique du PS pour qui faire entrer un opérateur privé dans la danse, même de manière ultra-contrôlée, était impensable. «No way, estime aujourd'hui un responsable du PS. Tant que nous sommes aux commandes, ce genre de truc ne passera jamais.» Cette proposition s'inscrit dans un contexte plus large de réflexion sur l'avenir du service public audiovisuel. D'aucuns estiment ainsi que le modèle actuel n'est pas viable à terme, suggérant une scission de la RTBF entre l'infrastructure et l'opérationnel, comme à la SNCB.

LIRE EN PAGE 3

«L'idée n'est certainement pas de nuire à la qualité des émissions ni du service public.»

Le cdH a proposé d'embarquer le privé à la RTBF, mais le PS a refusé

LE RÉSUMÉ

Le cdH a proposé de confier la RTBF à un opérateur privé pour une période déterminée.

Le privé se voit imposer des missions de service public: celles-ci sont rémunérées.

Le Parti socialiste n'a pas voulu en discuter. Le modèle permet entre autres d'épargner sur la dotation publique.

«L'idée est bien de conserver des missions de service public.»

Il y a 2 ans, Benoît Lutgen a proposé un modèle hybride pour la RTBF, permettant d'économiser la dotation.

MARTIN BUXANT
JEAN-FRANÇOIS SACRÉ

C'est un pavé (orange) dans la mare. Plusieurs sources fiables, tant au cdH qu'au Parti socialiste, confirment qu'en 2014, lors de la formation du gouvernement communautaire, les centristes ont souhaité faire évoluer en profondeur le modèle de la chaîne publique francophone (RTBF). Ainsi le cdH a-t-il mis sur la table une proposition visant à confier la RTBF à un opérateur privé pour une durée bien déterminée tout en accolant des obligations de service public à l'acheteur. Ce modèle hybride, à mi-chemin entre le public et le privé, est appelé une «concession publique», mais la proposition des centristes s'est heurtée à un non catégorique de la part du partenaire socialiste, avec lequel le cdH est en majorité en Communauté française – pouvoir de tutelle de la RTBF.

Interrogé, le président Benoît Lutgen confirme que cette piste a été avancée il y a deux ans mais refuse catégoriquement de commenter plus avant.

Selon nos informations, le schéma développé par les experts du cdH est le suivant. Des missions de service public seraient définies par le gouvernement francophone (informations, émissions politiques, émis-

sions culturelles, etc.) et celles-ci seraient consignées dans un cahier des charges. Un appel d'offres et un marché public permettraient ensuite de sélectionner un opérateur privé désireux de reprendre la RTBF pour une durée déterminée. En échange de l'exercice des missions de service public, l'opérateur privé serait rémunéré à une certaine hauteur par les autorités publiques. Plus celles-ci sont lourdes et contraignantes, plus le prix à payer au privé serait élevé. La solution des centristes n'est donc pas une revente pure et simple (privatisation): l'idée était un contrat/bail de 20 ans avec un opérateur privé.

Plusieurs arguments étaient avancés au cdH par les partisans de ce modèle. Budgétairement, la dotation annuelle de quelque 240 millions d'euros serait économisée: il suffirait de payer les missions de service public à l'opérateur privé. Un expert les évalue à quelque 35 millions d'euros/an. «À l'heure où on cherche de l'argent tous azimuts, par exemple pour les allocations familiales, ce n'est pas négligeable», avance-t-on. Les partisans dudit modèle estiment également que la gestion (immobilière, administrative,...) pourrait être «dynamisée» et rendue plus efficace si privé et public travaillent main dans la main. «L'idée est bien de conserver des émissions de haute qualité», explique-t-on.

Les détracteurs de ce modèle soulignent de leur côté le fait qu'un opérateur privé aurait tôt fait de se séparer d'une partie du personnel des chaînes publiques. «Mettre le doigt dans cet entre-deux-là, c'est ouvrir la porte à un bain de sang social tant à la RTBF que chez les sous-traitants», explique un adversaire de ce modèle de «concession publique».

Au cdH même, certains sont sceptiques: «c'est un vieux refrain qu'avait déjà entonné Joëlle Milquet mais qui n'a jamais abouti», relève un observateur de premier plan. «Tous les pays européens ont un service public fort. Ce modèle, c'est un système à l'américaine.»

Scinder la RTBF

Certaines sources rappellent que dans la déclaration de politique communautaire 2014-2019, il est déjà prévu de «proposer des projets-pilotes visant la mise en concession de la production et de la diffusion d'émissions de promotion de la culture, du patrimoine, des savoir-faire, etc.» Autrement dit, un privé pourrait répondre à des appels d'offre publics de la Fédération Wallonie-Bruxelles et remplir des missions de service public traditionnellement réservées à la RTBF.

Enfin, avancer vers un modèle «hybride» permettrait également d'évoluer vers une scission de la RTBF en plusieurs entités, «un peu sur le modèle de la SNCB», dit un observateur attentif du monde des médias. D'abord, les infrastructures. Les outils de productions comme les studios de la RTBF (telle MédiaCity à Liège), ses techniciens, ses outils, etc. seraient regroupés dans une entité dont le capital pourrait être ouvert au privé et qui travaillerait à la fois pour la RTBF, pour d'autres opérateurs ou des producteurs privés.

Ensuite, la production de programmes de services publics, laquelle resterait la mission principale de la RTBF, au travers d'un contrat de gestion traditionnel: infos, culture, éducation, etc.

Enfin, la création d'une régie de contenus qui négocierait et achèterait de l'espace sur les flux existants (YouTube, chaînes privées...) pour diffuser les programmes de la RTBF plutôt que de payer à grands frais les propres canaux de la RTBF dont l'audience est amenée à se dégrader, vu la concurrence croissante des bouquets de chaînes, de YouTube, etc. «Le concept de chaîne tel qu'il existe est impossible à soutenir à terme pour une télévision de service public, estime cet expert. Ce décloisonnement permettrait de sortir du petit jeu d'opposition permanente entre RTL et la RTBF, qui freine le développement du secteur audiovisuel en Fédération Wallonie-Bruxelles.»